

INSCRIPTION GARDERIE DE DECEMBRE 2017

Pour les enfants fréquentant l'école de **PEYPIN D'AIGUES**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

Nom de l'enfant :Prénom.....Classe.....

L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).

Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.

Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.

Veillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant** le mois d'inscription, accompagnée de votre règlement. Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.

Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2.00€	2.50€	2.00€
DECEMBRE 2017	7h30/ 8h10	16h45/ 17h30	17h30/ 18h30
Lundi 04			
Mardi 05			
Jeudi 07			
Vendredi 08			
Lundi 11			
Mardi 12			
Jeudi 14			
Vendredi 15			
Lundi 18			
Mardi 19			
Jeudi 21			
Vendredi 22			
TOTAL			

Lundis, Mardis,

Jeudis, Vendredis :

___ x 2.00 € =

___ x 2.50 € =

Soit un total de : _____ €

Date :

Signature des parents :

Règlement :